

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2012/601 - Compétence départementale directe d'organisation du transport scolaire - 1151  
Protocole d'accord transactionnel - Conventions financières liées à la desserte de sites périscolaires - Conventions de délégation d'organisation de lignes scolaires**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le protocole d'accord transactionnel à intervenir entre la Société "KUNEGEL" à ILLZACH (Haut-Rhin) et le Département pour un montant d'indemnisation de 14 223,35 € HT, dans le cadre du marché n° 05/E/044 concernant l'exploitation de la ligne scolaire n° 321 "Dettwiller-Gottesheim-Rosenwiller"

- approuve les conventions de financement à intervenir entre le Département et respectivement la communauté de communes du Ried de Marckolsheim et la communauté de communes du Pays de la Zorn en vue de la desserte de sites périscolaires

- approuve les conventions de délégation d'organisation de lignes de transports scolaires à intervenir entre le Département et respectivement :

. les communes de BOLSENHEIM et d'UTTENHEIM

. les communes d'AVOLSHEIM et de WOLXHEIM.

Elle autorise par ailleurs son président à signer ce protocole et ces quatre conventions.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-71045-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 14/09/12